

Précisions sur le caractère "privé" de la consultation

1) Comme indiqué dans le formulaire de demande que vous avez lu et approuvé, vous vous êtes engagé à ne pas diffuser à une tierce personne, gratuitement ou de manière marchande, en privé ou en public, **les fichiers informatiques** (pdf, avi, mp3, mp4, jpeg, etc...) qui sont et demeurent la propriété exclusive du Réseau Baden Powell (RBP).

Si vous connaissez dans votre entourage des personnes qui souhaitent avoir tout ou partie de ces fichiers, dites leur de contacter le RBP et de faire eux-mêmes une demande de consultation. Le but même du RBP est de rendre ses archives numérisées accessibles à un large public, mais le RBP souhaite garder le contrôle de qui consulte quoi.

2) **L'information** (texte, son, image, etc...) contenue dans les fichiers n'est évidemment pas (*) la propriété du RBP qui ne joue qu'un rôle de protecteur par la sauvegarde de cette information. Par conséquent, avant de reprendre à votre compte cette information contenue dans les fichiers, par exemple via des citations dans un texte dont vous seriez l'auteur ou une présentation publique lors d'une activité scout (fête, réunion, etc...), assurez-vous que vous en avez le droit légal, par exemple en demandant l'autorisation auprès du propriétaire ou des ayants droit du document source (livre, revue, interview, film, disque, etc...) si ce document source n'est pas tombé dans le domaine public.

En résumé : le RBP est propriétaire du seul (*) média (fichier) permettant de sauvegarder l'information d'un document source protégée par les lois en vigueur.

Le Réseau Baden Powell ne doit donc pas être cité comme la "source" de l'information (*) contenue dans les fichiers qu'il met à votre disposition, mais le RBP vous sera reconnaissant si vous incluez dans votre travail personnel une mention indiquant la facilité que le RBP vous a offerte pour réaliser votre travail.

(*) sauf pour les documents dont le RBP est l'auteur, par exemple les revues Kim.

-oOo-